DANS NOS PAROISSES

Ste ROSE DU DEGELE

—M. et Mme Chs. Lévesque, père, M. et Mme Ad. Lévesque M. et Mme Siméon Lévesque, M. et Mme Jos. Griffin et Mme Ovide Raymond ont fait dernièrement un voyage à St-Eleuthère.

—M. et Mme Chs. Tremblay et Mlle Anita Tremblay de Lawrence Mass., sont retournés après un séjour de trois semaines chez des parents à Québec, Rivière-du-Loup et Ste-Rose.

—M. Mag. Jalbert de Lawrence, Mass., est retourné chez lui accompagné de M. et Mme Lorenzo Jalbert qui résideront à Salem.

—Mlles Noela et Simonne Morel sont revenues chez-elles après un voyage de trois semaines à Rimouski, Mont-Joli et Matane, au retour, Mlles Eva Rioux de Rimouski accompagnait Mlles Morel.

—Mme Jean Castonguay et Mlle Castonguay de Grand-Sault N.B., étaient en visite ces jours derniers chez M. Valentin Beaulieu, père.

—Mlles M.-A. et M.-B. Ouellet ont passé une semaine en visite à Edmundston chez des parents et des amis.

—M. et Mme Willie Dupont d'Edmundston étaient en visite chez M. Aurèle Dupont ces jours derniers.

DEMANDEZ
La Saucisse "DAIGLE"
Toujours Fraîche!

—M. Ant. Desbiens de Québec était en visite au presbytère dernièrement.

MARIAGES:—

—Le 5 de ce mois avait lieu dans cette église le mariage de Mlle Zénaide Jalbert avec M. Henri Guérette de St-Louis.

—Le même jour, le mariage de Mlle Béatrice Boucher avec M. Lorenzo Jalbert de Salem, Mass.

—Le 12, le mariage de Mlle Alma Gagné avec M. Donat Rossignol de St-Hilaire.

CABANO

MARIAGE:—

Au cours de la semaine dernière a été béni le mariage de Mlle Bertha Tremblay avec M. L. Caron, fils de Mme Edmé Caron.

Le choeur de chant de la Congrégation des Enfants de Marie, dont la mariée était membre, a exécuté un joli programme. Les solistes étaient: Mlles Annette Dionne, Rose England, Blanche Michaud, Rose Charest et Yvonne Ouellet. M. Antonio Pelletier, était l'orgue.

FUNERAILLES:—

Le 5 octobre a été inhumé en notre paroisse, M. Joseph Christophe Ouellet qui était malade depuis plusieurs années. La nombreuse assistance à ses funérailles témoigne de l'estime dont jouissait justement parmi nous cet honorable citoyen.

MALADE:—

M. Georges Gauvin, frère du M. L.-N. Gauvin du Garage Central, qui est au repos forcé depuis au-delà d'un an pour cause de santé, revenait seul en machine jeudi dernier de St-Jean-Port-Joli où il était allé en voyage, lorsqu'à St-Honoré il se sentit très mal: il arrêta sa machine et aussitôt il eut une forte hémorragie. Un passant voyant cet homme seul et qui paraissait malade se porta à son secours, mais quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il s'aperçut qu'il était entouré de sang et paraissait n'avoir plus la force de se mouvoir. Avec du secours qu'il obtint, il transporta le malade au presbytère de St-Honoré où M. l'abbé April, aidé des docteurs Léon Coté et A. Fortin, appelés en toute hâte, lui prodigua les soins les plus dévoués. Malgré son grand état de faiblesse, on croit que M. G... pourra être transporté à l'hôpital sous peu. Nos voeux si... de prompt rétablissement l'y accompagneront.

COURS DE COUTURE:—

Les noms suivants sont ceux des personnes qui viennent de recevoir leur diplôme de coupe du professeur P.H. Lavallée, Mmes Jules et Lévite Pinet, Charles Bérubé, Mlles Léopoldine et Clotilde Bérubé, Alice Leblanc, Isabelle Tardif, Albertine Boucher, Bessie Hébert, Rose England, Annette Latulippe, Annie Dickey, Aurore Robichaud, Eliane Lévesque Antoinette Lapante, Lucienne Pelletier, Celina Lebel, M. J.A.A. Lévesque, tailleur.

VA ET VIENT

—M. le notaire et Mme J. H. Béland ont visité toute la Gaspésie avec des parents au cours de la semaine dernière.

—M. Jérémie Ouellet de Ste-Marie de Beauce était de passage dernièrement dans sa famille pour assister aux funérailles de son père.

—La famille de M. Georges Laforest vient de laisser la place pour aller demeurer à Montréal.

—MM. Charley Bérubé et Jos Bertrand qui ont fait partie de l'équipe Joneas et Malouin A.G. dans les forêts du Témiscamingue toute l'été, sont de retour et très satisfaits de leur expédition.

—Mlle Alma Nadeau qui était à l'hôpital Ste-Luce de Québec depuis plusieurs semaines, est revenue dans sa famille samedi et paraît parfaitement rétablie.

—M. et Mme Paul Ornstein et leurs enfants et Mlle Félida Thériault ont passé la dernière quinzaine à Montréal pour prendre part aux fêtes annuelles des Juifs, à cette époque.

—Mme Geo. Dunbar, pour cause de santé d'une de ses fillettes, est partie pour Woodstock où elle passera l'hiver.

—Mlle Cécilé Aubé a passé plusieurs jours chez ses parents à Chatham, dernièrement.

—M. et Mme Milton Brown et leur fillette Helen, étaient de passage à Woodstock chez leur belle-soeur, Mme Georges Dunbar, dimanche.

—Mme Jos. Sénéchal est actuellement à Pelletier où elle est allée reconduire son mari.

—M. Ernest Pelletier, boulanger, s'est rendu en machine à Québec dimanche pour passer la journée avec sa femme qui est pour quelques semaines à l'hôtel-Dieu.

—Mlle Stella Guerrette, modiste de chapeaux, était de passage à St-Louis au cours de la semaine pour assister au mariage de son cousin M. Henri Guerrette.

—Mme Laurent Francoeur, M. et Mme Alfared Costin, qui ont quitté définitivement St-Honoré sont venus rendre visite à tous leurs parents et amis d'ici avant de s'en aller à Ottawa où ils résideront à l'avenir.

—M. L.-A. Plourde remplace M. Costin comme chef-de-gare à St-Honoré.

—M. Albert Guerette est parti pour Trois-Rivires où il passera l'hiver.

—M. Adrien Pelletier est parti pour Taché où il passera l'hiver avec sa famille chaque année.

—M. Joachin Charest est allé à Pelletier où il travaillera d'ici au printemps prochain.

—M. Emile Lavoie est parti pour St-Pamphile où il coupera du bois cet hiver.

—M. Georges Langlois est déménagé à St-Louis pour cinq ou six mois.

—M. Billy England qui était parti avec un groupe d'hommes pour Upsaquith, N.B., où il s'occupera de la coupe du bois, cet hiver, était de passage ici cette semaine.

POUR VOUS RAPPELER

Mesdames & Mesdemoiselles

QUE NOTRE MAGASIN s'est toujours appliqué à fournir à sa clientèle féminine les Robes et Manteaux les plus nouveaux, portant cette garantie de qualité et style qui assure la satisfaction.

QUE nos efforts pour vous bien servir ont été largement récompensés par l'encouragement que nous avons reçu.

QUE plus que jamais nous vous offrons un groupe superbe de ravissants Manteaux et de Robes encore jamais surpassé dans la région.

QUE vous jouissez d'un escompte de 5% sur tout achat au comptant, par nos coupons échangeables pour des marchandises; nos prix sont, dans plusieurs cas, plus bas qu'ailleurs.

Service & Satisfaction
Est devenu synonyme de

S. FUHRER

EDMUNDSTON, N. B.

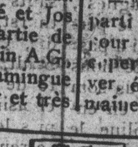

SEPTIEME ANNONCE

La Nouvelle Loi Des Liqueurs

Loi des liqueurs enivrantes de 1927

EN VIGUEUR LE 6 SEPTEMBRE

Medecins, dentistes, veterinaires, hopitaux

LES MEDECINS ENREGISTRES, exerçant légalement leur profession au Nouveau-Brunswick ont droit de donner des prescriptions à leurs patients, prescriptions adressées au gérant du magasin de la Commission, recommandant l'achat de liqueurs. Le médecin peut encore administrer des liqueurs dans l'exercice de sa profession. Tous ces patients doivent être des patients de bonne foi ayant besoin de liqueurs comme médecines. Punition: amende de 100.00 à $1000.00 ou un mois de prison.

TOUS LES MEDECINS qui donneraient des prescriptions ou qui administreraient des liqueurs contrairement à la loi, ou qui donneraient des prescriptions pour permettre à d'autres d'évader la loi seront coupables d'une offense contre la loi. Les prescriptions devront être écrites en anglais ou en français, pas en latin.

LES NOMS Des MEDECINS qui violeraient la loi pourront être affichés dans les magasins du gouvernement où leurs prescriptions pourront être refusées si dans l'opinion de la Commission ils sont coupables ou s'ils sont convaincus d'avoir violé la loi ou les règlements faits en vertu de la loi.

LES DENTISTES qui donnent la liqueur à leurs patients en guise de stimulant devront acheter cette liqueur des magasins de la Commission. Le patient cependant devra être de bonne foi et avoir réellement besoin de cette liqueur comme médicament. Punition pour violation ou évasion de la loi, $100.00 à $1000.00 ou trente jours de prison.

TOUT VETERINAIRE qui croirait devoir administrer de la liqueur à un animal en guise de médecine devra acheter cette liqueur des magasins de la Commission. Toute évasion ou violation de ce dispositif de la loi rend le vétérinaire passible d'une amende de $100.00 à $1000.00 ou d'un emprisonnement de un mois.

LIQUEURS DANS LES HOPITAUX—Les hôpitaux peuvent acheter des liqueurs des magasins de la Commission pour les besoins de leurs patients et pourront facturer les patients pour ces liqueurs. Mais il ne sera permis d'en administrer qu'aux patients de bonne foi, régulièrement admis à ces institutions et seulement dans les cas de besoin. Punition: $100.00 à $1000.00 ou un mois d'emprisonnement.

Commission de régie des liqueurs du N.-B.

Beaute Permanente

Les toitures Brantford Big Butts sont jolies, les ardoises d'amiante sont pesantes et de diverses couleurs. Elles augmentent le charme et la distinction. Etant effilées, la partie épaisse se trouve exposée à la pluie et aux mauvais temps. Grandeurs 16x19 pces, 5 pouces à l'extérieur.

Brantford Roofing Co., Limited
Brantford, Ontario

Brantford ROOFS

Sales Warehouse — Care of The Carritte Company, Limited.
89 Water Street, Saint John, N.B. 93 Bedford Row, Halifax, N.S.

Informations et Toitures Brantford en vente chez:

L.-A. Dugal, et Philias Morneault. - - Edmundston, N.B.

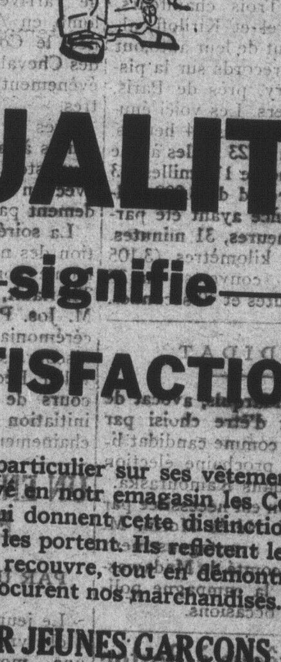

QUALITE signifie SATISFACTION

L'HOMME particulier sur ses vêtements, a toujours trouvé en notr emagasin les Complets et Paletots qui donnent cette distinction indiscutable à ceux qui les portent. Ils reflètent le caractère de celui qui s'en recouvre, tout en démontrant la satisfaction que procurent nos marchandises.

POUR JEUNES GARÇONS

Notre assortimen t est complet pour les jeunes garçons: Complets, Paletots, sous-vêtements, bas, casquettes, chemises, chandails, etc.

Les articles pour garçons sont de la même qualité "Kasner" que pour les hommes.

MESDAMES et MESDEMOISELLES

La Mode, cet automne, a marqué d'un sceau d'élégance les étoffes finies suède pour manteaux — et avec raison, car ces souples et moelleuses étoffes se combinent si bien avec les fourrures en faveur: opossum, taupe, et les autres. Les manteaux de ce groupe, en velvelaine, suèdine, drap de Sedan et pointe d'aiguille, présentent des panneaux insérés, des mouvements d'ampleur en avant, et des petits plis disposés en les plus charmants effets. Quelle nuance avez-vous dans l'idée de choisir cet automne? vous la trouverez probablement dans notre collection.

POUR SERVICE ET QUALITE CHEZ:

I. Kasner

Rue Canada - - - - Edmundston, N.-B.